

## Assemblée Générale fev 2025 — année 2024

Le 23 fev 2025, s'est tenue l'assemblée générale de l'association Lunot Sauvegarde, convoquée par la présidente, Sophie Charbonnel, par visioconférence.

Etaient en visio : S. Charbonnel (Présidente), A. Charbonnel (Secrétaire), V. Charbonnel (Trésorière), D. Pouget et N. Dessemond (propriétaires)

Etaient excusés : Gaëlle Taddéi, Frédéric Quenesson, Lison Moreau (RIPI)

### **Ordre du jour : Bilans 2024, Projets 2025**

*Il est rappelé que seuls les membres fondateurs et les adhérents de l'année passée peuvent voter.*

#### **Rapport MORAL : Sophie Charbonnel, Présidente**

- **Les adhérents 2024 :**

Sont adhérentes, les personnes occupant les locaux de façon permanente ou temporaire (assurance ok). Ils bénéficient de tarifs associatifs pour accéder aux locaux de la manufacture.

- 3 locataires permanents : Gaëlle Taddéi, Frédéric Quenesson, le RIPI
- Les 2 propriétaires : Nicole Dessemond et Dominique Pouget
- Tous les professionnels et les particuliers qui louent les hébergements, même ponctuellement => dont visite gratuite des lieux et présentation des projets
- 1€/an symbolique

- **Gestion administrative :** assurée par Sophie.

- **Bilan des actions 2024 :**

❶ poursuite du PARTENARIAT ESAT blanchisserie

❷ poursuite du financement d'un service de ménage / entretien : Nicole a embauché Hélène Moreau avec le CESU+ pour le ménage du gîte, idem pour Dominique quand il y a location de la chambre. L'association les rembourse de ces frais.

❸ nouveau PARTENARIAT avec M. Jonathan Cadorel pour les espaces vert. Dominique gère bénévolement l'embauche selon les besoins, via CESU+. L'association la rembourse des frais. Ce montage financier nous reviendra à env. 500€ / an. Ce qui est raisonnable par rapport à l'an passé (le triple demandé par l'ESAT).

❹ Remboursement au réel des fluides : à Nicole pour le Gîte, à Dominique pour la chambre

❺ Les locations au théâtre Jean Lurçat sont quasi nulles : nous ne comprenons pas ce qu'il se passe. Gaëtan s'est renseigné, le théâtre et les Cie sont en difficulté financière. Mais il y a de plus en plus d'offres AIRBNB sur Aubusson, nous pensons être concurrencés.

❻ NOUVELLES OFFRES DE LOCATION et prix : Ateliers et cuisine partagée.

- Ateliers : pas de demande malgré notre communication (La Montagne) et nos contacts (Communauté de communes et Lainamac). Une piste avec les galeries Jabert, une visite sans suite.

❼ PROJET ÉCONOMUSÉE LUNOT : VALORISATION PATRIMONIALE DE LA MANUFACTURE LUNOT PAR LA MÉDIATION CULTURELLE ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

1- Fin des travaux ateliers : prêts à louer depuis septembre 24. Reste un placard à isoler pour en faire le « bureau » de l'association.

# Lunot sauvegarde

Association de sauvegarde des établissements ex-Lunot, Manufacture de tapis et tapisseries d'Aubusson

2- Dernière piste de recherches de financement : fonds européens. Nous allons présenter le projet au GAL Sud creusois, en mars 2025 (*Le GAL est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie d'attribution du Leader qui est un programme européen destiné à favoriser le développement des territoires ruraux.*). Pour une demande de 20 000€.

3- 20 000 € de don de la SARL 3C2D reçu pour l'année 2024. Une dernière demande sera faite en 2025 pour le même montant.

4- Chantier bénévole le we de l'ascension 2024 : démontage toiture et récupération de tuiles. Puis effondrement des murs abîmés. Fin travaux prévue pour 2025. Déclaration Préalable ok.

5- Pose de la chaudière à gaz dans les locaux actuels de l'association. On attend que GRdF fasse la mise aux normes de toute la manufacture pour connecter la chaudière et la rendre fonctionnelle.

- **Projets pour 2025 :**
  - Poursuivre les locations d'hébergement, et ce, toute l'année
  - PROJET DE RÉHABILITATION :
    - PREAU : fin été 2025. Avec inauguration à la journée du patrimoine en septembre.
  
- Gaëlle Taddéi a un projet personnel et professionnel en cours, elle quittera les locaux en fin d'année 2025 (date à préciser). Nous sommes très satisfaits d'avoir pu l'aider dans son entreprise grâce à nos loyers accessibles. Le RIPI est intéressé pour prendre sa suite mais dans ce cas, il ne louera plus le local de Mme Pouget (ex F1).

**Rapport moral validé à l'unanimité**

# Lunot sauvegarde

Association de sauvegarde des établissements ex-Lunot, Manufacture de tapis et tapisseries d'Aubusson

## Rapport FINANCIER : Véronique Charbonnel, Trésorière

BILAN GLOBAL 2024 à la date du 31/12/24

DEPENSES		RECETTES	
NATURE (détails)	MONTANT	NATURE (détails)	MONTANT
- Assurance (+15%/ 2022) (= 2023)	237,29 €	- loyer locaux annuel	5 700 €
- EDF (+30%/ 2022) (+60%/ 2023)	1388,69 €	- avances sur charges	1 700 €
- frais bancaire (+13,5%/ 2022) (=2023)	105,6 €	- adhésions	5 €
- taxe d'habitation (+10%/ 2023)	814€		
- Achat divers : bricolage, entretien	988,31€	- location à des professionnels (gîte + chambre) (-35%/ 2023)	6 458,46€
- jardin de la Manufacture	500€		
- Charges gîte + chambre : blanchisserie ESAT, ménage, divers Fluides	2836,55€		
	1773,87€	- don SARL 3C2D	20 000€
- location gîte à M. Dessemond	2400€		
		- Subvention Région (50% de la somme accordée)	16 228€
- TRAVAUX PROJET ECONOMUSEE	29 596,21€		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>40 640,52€</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>50 091,46€</b>
Dont sous total des dépenses de fonctionnement	11 044,31€	Dont sous total des recettes liées au fonctionnement	13 863,46€
<b>Total de fonctionnement bénéficiaire de</b>			<b>2819,15€</b>

Compte bancaire solde créditeur au 31 décembre 2024

21 250,53 €

## REGULARISATION DES CHARGES 2024 POUR LES LOCAUX DE L'ASSOCIATION

CHARGES DU LOCAL de l'année 2024			
NATURE (détails)	MONTANT au 31/12/24	AVANCES SUR CHARGES des adhérents AU 31/12/24	restant dû :
- Assurance	237,29 €		
- EDF	1388,69 €		
- frais bancaire	105,6 €	1 700 €	
- taxe d'habitation	814€		
<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>2 545,58 €</b>	<b>1 700 €</b>	<b>845,58 €* </b>

# Lunot sauvegarde

Association de sauvegarde des établissements ex-Lunot, Manufacture de tapis et tapisseries d'Aubusson

\*

**Cette année encore, l'association accepte de financer la hausse des prix et va prendre à sa charge l'écart entre les charges réelles 2024 et les « avances sur charges » des adhérents.**

**L'association prend à charge cet écart depuis 2019.**

**Elle ne peut plus se le permettre car elle veut pouvoir financer les projets à venir (voir projet ECNOMUSEE et ses animations de médiations culturelles) et les charges globales inhérentes.**

**Il a donc été décidé que les avances sur charges devront être revalorisées au bénéfice de l'association selon les calculs suivants :**

850€ de charges supp.

Soit 850€ /3 adhérents locataires.

Soit 285€ / adhérent par an.

Soit 25€ / adhérent par mois en plus des 50€.

**Et ce, à partir du mois de mars 2025, sans rétroactivité pour janvier 2025 ni février 2025.**

**A noter que le montant des « avances sur charges » n'a pas été augmenté depuis 2021.**

**A partir de mars 2025, les adhérents locataires du local associatif devront donc versés 75€/mois d'avance sur charges.**

**Rapport financier validé à l'unanimité**

# Lunot sauvegarde

Association de sauvegarde des établissements ex-Lunot, Manufacture de tapis et tapisseries d'Aubusson

## Informations diverses

### 1- Entretien des locaux : RAPPEL

- Chaque adhérent a à charge le nettoyage (et désinfection) des locaux : entrée au RDC, escalier, couloir et carreaux des fenêtres, local avec salle d'attente, sanitaire, kitchenette et bureau privé.
- Le service de ménage ne comprend que les parties louées en hébergement.

### 2- Chauffage central

- Comme promis, l'association a fait installer une chaudière à gaz dans le cadre du projet Economusée. Le chauffage central devrait être opérationnel à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

### 3- Utilisation de la grande salle

- L'association est heureuse de faire bénéficier ses adhérents de cette salle, gratuitement tant que l'utilisation reste ponctuelle durant une période non chauffée.
- Ménage à charge des utilisateurs après chaque utilisation.
- Sophie gère les demandes.

### 4- Adhésions / locations

- G. Taddéi réadhère pour l'année 2025 et s'est acquittée de la somme de 1€ par virement.
- F. Quenesson réadhère pour l'année 2025 et s'est acquitté de la somme de 1€ par virement.
- Le RIPI adhère pour l'année 2025 et va bientôt s'acquitter de la somme de 1€ par virement.
- N. Dessemond adhère pour l'année 2025 et va bientôt s'acquitter de la somme de 1€ par virement.
- D. Pouget adhère pour l'année 2025 et s'est acquittée de la somme de 1€ par virement.

Aubusson, le 23 février 2025

La présidente  
Sophie Charbonnel



La secrétaire  
Anne Charbonnel



la trésorière  
Véronique Charbonnel

